

qu'on leur offrirait à \$5, \$6 ou \$7 l'acre ? Il y en a des centaines et des milliers qui paient ces prix-là aujourd'hui, et ils s'estiment fort heureux de pouvoir obtenir des terres à ces prix. Je ne puis ici que donner une idée de certains arrangements financiers qui pourraient être avantageux pour le Dominion et les provinces. Pour me résumer, supposons qu'au bout de dix ans ces terres vailent virtuellement \$6 l'acre. Nous nous trouverions avoir là un patrimoine de \$150,000,000, qui à 3½ p. c. nous donnerait un revenu annuel de \$5,000,000. D'après l'arrangement proposé, quand la population atteindra le chiffre de 1,200,000 âmes, vous ne retireriez que \$1,125,000 par année, ni plus ni moins. Les choses en resteraient là. Toutes les années de prospérité que l'avenir nous réserve ne nous rapporteraient pas plus que cela, à moins que nous ne décidions dès maintenant d'adopter un arrangement plus avantageux.

M. FIELDING : Pourquoi limiter à dix ans la valeur de ces terres ? Pourquoi pas reculer tout cela jusqu'à cent ans ?

M. FOSTER : Rien n'empêche, en effet, d'aller plus loin, et je vais ici donner pleine satisfaction à mon honorable ami. Je répète qu'il nous faut trouver un arrangement plus avantageux. Vous ne pourriez pas réserver ces 25 millions d'acres de terre et dire que vous n'en vendrez pas une parcelle. Mais vous pourriez faire en sorte de ne vendre qu'une partie de ces terres à un prix raisonnable, c'est-à-dire à \$5 ou \$6 l'acre, tout en gardant le reste pour le vendre plus tard à un prix plus élevé. Supposons que vous gardiez ces terres durant quinze ans. Si l'on tient compte du progrès et du développement du pays, serait-ce vraiment trop s'avancer que de dire que ces terres vaudront alors réellement \$8 l'acre ? En gardant une partie de ces terres durant vingt ans, la valeur en serait alors certainement de \$10 l'acre. S'il vous restait alors 15 millions d'acres, cela vous constituerait avec la hausse des prix, un patrimoine encore plus considérable où vous pourriez puiser pour l'avenir. Vous allez peut-être trouver à redire à tout cela, et préférer vous en tenir au plan auquel vous avez réfléchi et que vous voulez réaliser, ou auquel vous n'avez pas réfléchi mais que vous voulez tout de même réaliser.

Des hommes ayant l'entente des affaires pourraient facilement, tout en consultant les plus chers intérêts du pays, adopter une mesure comme celle que je propose ; de cette façon, le Gouvernement pourrait obtenir, sur la garantie même de ces terres, les fonds voulus pour subvenir aux besoins des provinces, et il conserverait intact ce patrimoine, comme un fonds où il puiserait largement pour subvenir aux futurs besoins de ces provinces. Le gouvernement fédéral, tout en venant au secours des provinces pour le moment, serait pleinement rémunéré de ses avances. Le gouvernement de

chaque province aurait à sa disposition les deniers voulus pour cette première période de son existence provinciale ; il économiserait ce patrimoine qui constituerait une source précieuse de revenus pour l'avenir, alors que chaque province pourrait rembourser le capital qui lui aurait été avancé, avec le minime intérêt qu'il lui faudrait servir, et en dernière analyse elle aurait gagné, non pas des dizaines, mais des centaines de millions de dollars. Inaugurer aujourd'hui un système qui pourvoit aux besoins de l'heure actuelle mais qui doit fatalement aboutir au désastre, ce n'est faire preuve ni de la science du gouvernement ni de la sagesse qui distingue les véritables hommes d'Etat.

Prétendez-vous que lorsque chacune de ces provinces comptera une population de 1,200,000 âmes ou de deux ou trois millions, cette subvention annuelle d'un million de dollars par année que vous lui allouez pour l'indemniser de la perte des terres domaniales que vous vous réservez, répondra suffisamment à ses besoins ? Qu'arrivera-t-il alors ? De deux choses l'une : ou ces provinces devront recourir à l'impôt direct, ou bien force sera à leurs représentants de s'adresser au gouvernement fédéral, et de lui dire : " De tout ce riche patrimoine, vous nous avez à peine alloué 25,000,000 d'acres, et vous nous accordez à peine \$1.50 l'acre pour nos frais d'installation, au début de notre ménage provincial ; nous voici de nouveau devant vous pour protester contre cette injustice ; nous venons réclamer notre héritage dans toute son intégrité."

J'ai prêté une pareille attention aux observations formulées par le premier ministre à l'adresse des auteurs de la constitution : il n'a pas ménagé le blâme aux créateurs du régime actuel et aux moyens qu'ils ont mis en œuvre pour constituer la dotation de ces provinces. D'ailleurs, le premier ministre est coutumier du fait ; il a toujours un mot de critique à l'adresse des auteurs de la Confédération ; leur œuvre, à ses yeux, est fort imparfaite, d'où il faut conclure que s'il eût vécu à cette époque, et co-opéré à l'élaboration de la constitution, il aurait adopté une attitude toute différente.

Il s'est livré à de longs développements sur le système financier qui a servi de base à la dotation des provinces, système condamnable, à ses yeux. " Voyez, s'écrie-t-il, ce système : aux autorités fédérales est confiée la perception des deniers publics, et aux provinces, le soin de les dépenser ; or, ces provinces, n'étant pas obligées de créer ces revenus, n'ont pas le sentiment de la responsabilité et il est impossible de mettre un frein à leurs prodigalités ". S'il est, aujourd'hui, un problème qui se dresse menaçant devant le pays, c'est bien cette éternelle question de la dotation des provinces et du remaniement des subsides annuels alloués à leurs gouvernements. Cela tient à ce que chaque province s'est avisée de faire concurrence au gouvernement fédéral en se lan-